

N° 16 – 18 octobre 2016



Publication de la Chambre Régionale d'Agriculture du Languedoc-Roussillon Midi Pyrénées

Directeur de publication : Denis Carretier

Rédacteur en chef : Christel Chevrier

Comité de rédaction : Lucille Guigal, Philippe Caillol, Leen Schoen, Christine Colas

Rédigé en collaboration avec : Chambres d'agriculture, X. Dubreucq, Ets Escudier, CAPL, JEEM, CIVAM Bio 66, Green Produce

Crédit photos : CENTREX, Chambre d'agriculture du Gard Xavier Dubreucq, Philippe Caillol, Christian Costa, CEHM, F. Lamy

Maraîchage

Edition Languedoc Roussillon

Le bulletin de santé du végétal est édité à partir des observations de 13 observateurs sur un réseau de 321 parcelles régionales. Pour tenir compte des contextes pédo-climatique et agronomique propres à vos parcelles, nous vous invitons à aller réaliser vos propres observations avant toute intervention.

Salade

Pucerons

Plusieurs observations de présence de pucerons rouges sont observées. Il s'agit de *Nasonovia ribis-nigri* sur des variétés non résistantes.

Noctuelles

La population de noctuelles avec des jeunes larves sur les plantes est en forte progression. Plusieurs espèces sont présentes : *Autographa gamma*, *Agrotis ypsilon* (noctuelle terricole, les larves vivent dans le sol et sortent le soir pour se nourrir)



Lutte alternative

Au stade de jeunes larves traitement avec une spécialité commerciale à base de *Bacillus thuringiensis*. Il est très important de faire des observations au moins une fois par semaine en regardant au moins 50 salades en diagonale sur la parcelle pour mieux évaluer l'infestation. Ceci est également valable pour les pucerons.

Limaces-Escargots

En plein champ le risque de présence importante de limaces et escargots est assez important.

Bactéries

Suite aux fortes amplitudes de température et du vent marin ayant apporté une humidité importante, plusieurs foyers de bactéries sont détectés. Tous les secteurs (plein champ pour le moment) sont concernés.



AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LANGUEDOC-ROUSSILLON
MIDI-PYRÉNÉES



Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Eco-phyto.

A rtichaut

Oïdium

L'oïdium continue son (lent) développement. Une surveillance est fortement conseillée.

Mildiou

Les conditions climatiques actuelles nécessitent une surveillance attentive fortement conseillée.

Pucerons

Les populations des pucerons noirs et verts sont en forte augmentation. Les auxiliaires déjà présents sont toujours actifs.

Apion

Les adultes de l'apion sont arrivées. Ces adultes vont pondre et les larves issues de ces pontes creusent de galeries dans les feuilles et des tiges des capitules. Dans certaines parcelles, des larves sont déjà observées également.



Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles »

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux.**
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiologie des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle.

La CRA-LR MP dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les producteurs et les invite à prendre leurs décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins d'information technique.